

DÉPARTEMENT <b> AISNE </b>
CANTON <b> ESSÔMES-SUR-MARNE </b>
COMMUNE <b> CHARLY-SUR-MARNE </b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de la commune de Charly-sur-Marne (Aisne),

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Considérant** la demande travaux pour un branchement souterrain ENEDIS sur le trottoir et la chaussée, rue du Petit Val chez Madame [REDACTED] à Charly-sur-Marne, par l'entreprise MARRON TP, rue Manoise 02200 à LAON (02) du **lundi 18mars 2024 au vendredi 29mars 2024.**

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation au droit du chantier, durant la durée des travaux.

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1 :** - En raison de la réalisation d'une tranchée sur la chaussée et les trottoirs, rue du Petit Val, à hauteur de l'habitation [REDACTED] le trafic routier s'effectue de manière alternée par la mise en place de feux tricolores.

**ARTICLE 2 :** -Au droit du chantier, la vitesse de la circulation est limitée à **30km/h.**

Le stationnement des véhicules est interdit aux abords du chantier.

**ARTICLE 3 :** - La signalisation réglementaire est mise en place par l'entreprise MARRON TP, elle sera maintenue en parfait état de fonctionnement.

**ARTICLE 4 :** - Le remise en état de la chaussée et des trottoirs doit être réalisée dans les meilleurs délais.

**ARTICLE 5 :** - La brigade de gendarmerie et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour Extrait Conforme,  
Charly-sur-Marne, le 26/01/2024

Le Maire, Patricia Planson

